



Notice d'emploi N° 7328 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	23.3 % triclopyr (240 g/l); 5.83 % clopyralide (60 g/l)
Nom UICPA:	3,5,6-trichloro-2-pyridyloxyacetic acid; 3,6-dichloropyridine-2-carboxylic acid

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Ronx

Numéro d'homologation fédéral: F-6702	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 8100006	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience France S.A.S,France

Garlon L60

Numéro d'homologation fédéral: F-6698	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 8100006	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience France S.A.S,France

Spicanet EV

Numéro d'homologation fédéral: F-6699	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 8100006	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience France S.A.S,France

Garlon Pro

Numéro d'homologation fédéral: F-6700	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 8100006	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience France S.A.S,France

Semille

Numéro d'homologation fédéral: F-6701	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 8100006	Titulaire de l'autorisation étranger: Corteva Agriscience France S.A.S,France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Prairies et pâturages	rumex	Concentration: 0.5 - 1 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
Prairies et pâturages	chardons vivaces	Concentration: 0.25 - 0.5 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
Prairies et pâturages	ortie dioïque	Concentration: 0.25 - 0.3 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
Prairies et pâturages	ronces	Concentration: 0.5 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
Domaine non agricole			
dépôt de terre végétale	chardons vivaces	Concentration: 0.25 - 0.5 %	1, 2, 4
dépôt de terre végétale	rumex à feuilles obtuses	Concentration: 0.5 - 1 %	1, 2, 4
dépôt de terre végétale, friche	ronces	Concentration: 0.5 %	1, 2, 4
dépôt de terre végétale, friche	ortie dioïque	Concentration: 0.25 - 0.3 %	1, 2, 4
friche	chardon ou cirse des champs	Concentration: 0.25 - 0.5 %	1, 2, 4
talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim)	chardons vivaces	Concentration: 0.25 - 0.5 %	1, 4, 5
talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim)	ortie dioïque	Concentration: 0.25 - 0.3 %	1, 4, 5
talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim)	ronces	Concentration: 0.5 %	1, 4, 5
Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon OPD			
surfaces herbagères	ronces	Concentration: 0.5 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 3, 4, 6
surfaces herbagères	chardon ou cirse des champs	Concentration: 0.25 - 0.5 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 3, 4, 6
surfaces herbagères	rumex à feuilles obtuses	Concentration: 0.5 - 1 % Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 3, 4, 6
terres ouvertes	chardon ou cirse des champs	Concentration: 0.25 - 0.5 %	1, 4, 6
terres ouvertes	rumex à feuilles obtuses	Concentration: 0.5 - 1 %	1, 4, 6

Charges générales / agronomiques:

- 1 Attention: des dégâts sont possibles sur les plantes cultivées et les plantes ornementales! Respecter une distance latérale suffisante autour de la zone racinaire de ces dernières (cette distance dépend de la nature du sol et de la pente du terrain).
- 2 Traitement plante par plante.
- 3 Délai d'attente jusqu'à la prochaine coupe ou pâture: 3 semaines.
- 5 Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) : Seulement traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes. s'il est impossible de les combattre efficacement par d'autres mesures.
- 6 Pour le traitement des plants isolés selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).

Protection des utilisateurs:

- 4 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + un masque de protection respiratoire (A2) + des lunettes de protection.
Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).